SI·EN UNSA Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 37
11 mai 1997

SOMMAIRE

Éditorial 1

CONGRES 1997
- Journée du 2 avril 2
- Journée du 4 avril 7
- Intervention de J.-P. Roux 9
- Texte d'orientation : évaluation - inspection 11
- Carrières, conditions de travail, . retraites 12
- Débat du 3 avril 15

Motions
- Responsabilité pénale 13
- Formation continue 13
- IPR-IA 14
- Langues vivantes 14
- Partenariat 14
- Soutien à A.-Y. Savigneux .. 14

Encart central : statuts du SI.EN

VIE SYNDICALE

Le «décret» est signé 14
Concours IEN : admissions 16

L'inspection n° 37
Directeur de la Publication :
Michel LE BOHEC
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz -01 41 08 01 01
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale, pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 50 F l'abonnement annuel de 400 F
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Notre congrès national, qui s'est tenu du 2 au 4 avril 1997 à Créteil, a permis à notre syndicat de se doter, dans la concertation, de lignes de force pour les deux années à venir.

C'est tout d'abord le sens même de notre métier et notre place dans le système éducatif qui se traduisent par le texte d'orientation «Inspection, évaluation», mais aussi par les motions relatives à notre responsabilité pénale, au partenariat, à l'enseignement des langues vivantes et à la formation continue.

L'inspecteur est garant de l'enseignement que reçoivent les élèves. Cela concerne la qualité et l'implication professionnelle des enseignants, cela concerne aussi la cohérence entre les objectifs fixés par l'institution et les moyens mis à disposition, tant en termes de postes d'enseignants que de formation et d'équipement.

Là comme ailleurs, nous assumerons nos responsabilités et ne manquerons pas d'informer le Ministre des dysfonctionnements constatés afin qu'il puisse y remédier.

Notre carrière, nos conditions de travail, nos retraites, ont également fait l'objet de propositions claires.

Les inspecteurs, personnels d'encadrement, cela implique une certaine unité du corps, une juste place dans l'échelle des carrières, une mémoire du service accompli.

Cela nécessite donc les moyens matériels pour assumer les missions qui leur sont confiées.

Ces lignes de force sont maintenant celles de chacun d'entre nous : membres du Bureau National, des commissions de secteur, Responsables académiques, de secteur ou départementaux mais aussi adhérents de notre syndicat. Nous nous y appuierons, pour, tous ensemble, obtenir que nos revendications aboutissent.

Michel Le Bohec
28 avril 1997

Congrès 1997

Journée du 2 avril

14 heures : ouverture du 2ème congrès du SI.EN-FEN par Alain Mossé, Responsable académique de Créteil, président de séance.

Vice-président : Michel Le Bohec, Secrétaire Général adjoint

Assesseur et secrétariat : Lise Adam

Secrétariat : Marthe Lévêque, membre du B.N.

- Remerciements :

- à M. Pierre Vincent, proviseur, et aux élèves du Lycée professionnel de Sucy-en-Brie ;
- à Jean-Paul Roux, Secrétaire Général de la FEN ;
- à Jean-Claude Barbarant, Responsable du secteur économique et social de la FEN ;
- à Marie-Paule Collet, membre du B.N., organisatrice active du congrès.

- Présentation de l'académie de Créteil et de la syndicalisation.

- Présentation de l'ordre du jour du 2 au 4 avril 1997.

- Résultats des élections 1er degré :

Sont élus au Bureau National :
- Daniel Gauchon
- Marthe Lévêque
- Charles Moritz
- Jean-Claude Quemin
- Patrick Roumagnac

- Désignations au sein des commissions de secteur :

* ET Bernard De Gunten
  Renée Hasiak
* IO Claude Etienne
  Bernard Lespès

- Complément au rapport d'activité par Michel Marucelli

Curieuse coïncidence des dates anniversaires ! Congrès 1993, 2 avril, Strasbourg : grande manifestation à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats. Nous avions tenu à marquer notre solidarité et à prendre toute notre place de syndicalistes mais aussi de responsables du système éducatif.

La construction de l'Europe économique et sociale est une oeuvre de longue haleine.

La récession frappe durement. Elle est la source de la recrudescence de toutes les formes de discrimination, d'inégalité, d'exclusion sociale, de racisme et de xénophobie.

C'est pourquoi nous devons lutter tous ensemble pour l'emploi et pour l'Europe sociale, pour la rendre plus solidaire et plus forte.

Congrès 1995, Bourse du Travail à Paris, 18-19 mai : inquiétude après les élections présidentielles, devant le nombre de voix recueillies par le Front National ; inquiétude tragiquement vérifiée par le lâche assassinat de Brahim Bonarram (le SI.EN s'était associé au rassemblement organisé en sa mémoire).

Congrès 1997, à Créteil, aujourd'hui 2 avril, après la grande manifestation citoyenne du 29 mars à Strasbourg, à l'appel de la FEN et avec les grandes organisations syndicales françaises, à l'occasion de la tenue du Congrès du F.N.

Le SI.EN-FEN sera toujours présent dans ces combats contre toutes les formes d'exclusion, de racisme, d'atteinte aux libertés fondamentales.

Je souhaitais commencer par cette référence aux valeurs qui sont les nôtres : liberté, laïcité, solidarité, responsabilité.

Près de deux mois se sont écoulés depuis la parution dans notre bulletin (n° 34 du 11 février) du rapport d'activité 95-97. Avant d'engager le débat sur ce rapport et de collationner les votes, il convient de l'actualiser.

Les points essentiels, ce sont les négociations avec le ministère.

- C'est l'action engagée par notre syndicat qui a contraint le ministre à ouvrir des discussions avec nous et c'est le durcissement de cette action qui a permis, en novembre, d'entrer dans la phase des négociations.
- le B.N. a conscience de l'étroite marge de manoeuvre dans laquelle il a dû négocier (blocage des salaires des fonctionnaires, refus de dépasser le 818 NM dans les négociations du Durafour, refus de mesures catégorielles). Il n'a donc pu obtenir le rééchelonnement indiciaire de la classe normale avec incidences pour les collègues retraités, bloqués au 731 NM.
- Les négociations se sont situées dans le cadre des retombées du Durafour. C'est la FEN qui a permis l'inscription des IEN dans ce plan et qui, dans le cadre de l'UNSA, a défendu le projet devant la Fonction publique.
- Le projet a été adopté lors du CTPM du 4 décembre 1996 et a ensuite continué son cheminement à travers les différents services du Conseil d'Etat.
- Aujourd'hui, après deux audiences :
  - le 27 mars, auprès de J.-M. Jutant, Directeur de la DPDE ;
  - le 28 mars, auprès de F. Perret, au Cabinet du ministre,
- le texte modificatif du décret statutaire est revenu du Conseil d'Etat - avec un avis défavorable quant à l'effet rétroactif des mesures au 1er septembre 96 - avis dont le ministre de l'Éducation nationale n'a pas tenu compte ;

- le texte est au contreseing des ministres de la Fonction publique et du Budget ;
- dès que le décret sera publié, une note de service sortira pour appel à candidature pour la liste d'aptitude (en complément de la liste d'aptitude 96). Il en sera de même pour la liste d'aptitude 97.

Pendant ce temps, le Directeur de la DPDE consulte l'Inspection Générale (modalités de mise en oeuvre) ;
- il consultera le SI.EN-FEN sur les critères d'inscription sur la liste d'aptitude qui concernera bien toutes les spécialités ;
- il soumettra aux organisations syndicales concernées les projets de note de service.

Reste à régler, notamment, la question des IPR-IA sur une circonscription du 1er degré.

C'est pourquoi le B.N. n'oublie pas que les actions engagées par le SI.EN-FEN n'ont été que suspendues, en novembre 1995, afin d'entrer dans la phase de négociations. Il nous faut parer à toute éventualité et pour cela, y réfléchir dans les commissions de secteur de vendredi.

Quant aux missions, les textes ne résolvent rien - dixit Perret qui désigne J.-M. Jutant comme notre interlocuteur sur l'ensemble du dossier.

La question des retraités a, de nouveau, été abordée lors de l'audience du 28 mars, mais F. Perret ne connaissait pas le dossier qui lui sera donc adressé, dans son intégralité, sous peu. Il n'est pas question de relâcher la pression sur ce point.

Quelques mots concernant le congrès de la FEN (Rennes/10 au 14 mars) dont Jean-Paul Roux, nouveau Secrétaire Général qui nous fait l'amitié d'être présent, tirera l'essentiel dans son intervention ; je tiens à dire que j'ai été honoré et heureux de faire la synthèse et le compte rendu des travaux des commissions consacrées à l'évaluation.

Cela devrait être utile à nos travaux en commission et à la table ronde animée, demain, par Léon-Paul Bouvet.

Quelques mots aussi sur le fonctionnement syndical, et ce, sans anticiper sur les travaux du Congrès, mais pour rappeler combien la qualité de l'ensemble du syndicat dépend des conditions dans lesquelles fonctionne le siège, rue Lalande. L'exiguïté des lieux rendait impérieuse la nécessité de trouver un nouveau siège social. C'est maintenant chose faite puisque le SI.EN-FEN a acquis, au 23 rue Lalande, un ensemble de bureaux suffisamment vaste. Le financement de cette acquisition est assuré par la vente de l'appartement du 21 rue Lalande et par un emprunt sur 15 ans auprès de la CASDEN.

Pour conclure, des remerciements à tous ceux qui ont oeuvré à la préparation et à l'accueil du congrès :
- Jean-Louis Loviot, responsable régional de la FEN et à son équipe ;
- Alain Mossé, responsable académique, président de séance ;
- Marie-Paule Collet, du Bureau National, qui a assuré les liaisons entre le B.N. et la section académique de Créteil ;
- Renée Hasiak et Évelyne pour la réalisation des différents documents.

Remerciements aussi et quelques mots d'amitié à Bernard Lehalle, Claude Pierret, Gaby Santarelli qui quittent le Bureau National.

- Rapport financier par Michel Cruchet

Les comptes rendus des opérations financières de 1995 et 1996 sont présentés par le Trésorier National qui fait remarquer que, pour l'année 1995, une partie du travail a été assurée par son prédécesseur à qui il rend hommage.

Le nombre total d'adhérents a été en légère augmentation chaque année. En ce 3 avril il y a exactement autant d'adhérents - 1 159 - que le 30 juin 1996 et tout laisse supposer qu'une nouvelle et (trop) légère progression pourra, à nouveau, être constatée.

Les recettes ont crû de manière sensible ce qui est dû, essentiellement, à l'augmentation du montant des cotisations pour l'année scolaire en cours.

Les recettes de publicité se sont notablement accrues et le remboursement des prêts d'honneur (deux ont été soldés mais il en reste deux), toujours inachevé, se poursuit... lentement.

Comme il avait été demandé lors du dernier congrès, les produits financiers apparaissent dans les comptes rendus présentés. En revanche, il ne paraît pas possible d'authentifier les comptes annuellement, le Congrès étant la seule instance habilitée à le faire.

Le siège de la rue Lalande, devenu vraiment trop exigu, vient d'être vendu. Un local beaucoup plus vaste a été acquis à la même adresse mais au rez-de-chaussée. L'acquisition a pu se faire grâce à un emprunt contracté auprès de la C.A.S.D.E.N. qu'il faut remercier de sa diligence, de sa compréhension et de son efficacité.

Il faut absolument - et cet achat constitue une raison supplémentaire - que les collègues acceptent de s'acquitter beaucoup plus ponctuellement et rapidement de leur cotisation. Le procédé qui a consisté, cette année, pour ceux qui s'acquittent de leur cotisation en deux temps, à remettre en début d'année au Trésorier National deux chèques, le second n'étant encaissé que le 15 février, a connu, malgré certaines réticences, un réel succès. Aucune récrimination n'a été enregistrée de la part de ceux qui ont accepté de se plier à ce qu'il faut bien considérer comme une marque de discipline syndicale.

En revanche, trop de collègues (une soixantaine) n'ont pas encore acquitté la seconde partir de leur cotisation alors que la date du 15 février, impérative, constitue une date limite. Des rappels individuels seront envoyés avant la fin du mois.

Les dépenses ont été, dans quelques secteurs, sensiblement réduites dans la perspective de l'installation dans les nouveaux locaux.

Quelques précisions sont fournies pour les postes où les différences apparaissent d'une année sur l'autre.

Il est important d'associer les retraités, qui constituent une fraction importante (entre 1/5 et 1/6) du nombre des adhérents, à tous les moments de la vie syndicale.

Trop d'entre eux se plaignent d'être, sur le plan local, beaucoup trop souvent oubliés.

Au total, la situation est saine mais une gestion rigoureuse est nécessaire pour faire face à tous nos engagements et, en particulier, à ceux qui viennent d'être pris sur le plan immobilier.

Rapport des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, désignés par le Conseil syndical, ont été Daniel Gauchon, Responsable académique/Bordeaux, Patrick Roumagnac, Responsable académique/Clermont-Ferrand et Jacqueline Secrettand, Responsable académique de La Réunion.

Le rapport est présenté par Patrick Roumagnac.

Il y a parfaite conformité entre les écritures et les pièces comptables pour la période du 01.01.95 au 31.12.96 et les sondages effectués n'ont donné lieu à aucune remarque particulière.

Deux propositions sont faites :

- il serait souhaitable de passer du compte rendu traditionnel, tel qu'il est présenté depuis de nombreuses années, à un véritable bilan financier ;

- il faudrait également parvenir à s'orienter vers une comptabilité informatisée.

Les commissaires aux comptes remercient le Trésorier National et proposent au Congrès de lui donner quitus pour la gestion des années 1995 et 1996.

Le Congrès, à l'unanimité, approuve le rapport financier qui lui a été présenté.

- Compte rendu des commissaires aux comptes

Le rapporteur, P. Roumagnac, souligne l'importance du travail accompli par le Trésorier national ainsi que le sérieux et la rigueur de la tenue des comptes.

Les commissaires aux comptes donnent quitus au Trésorier national.

- Vote sur le rapport financier : le rapport est approuvé à l'unanimité. Le Congrès donne quitus au Trésorier national.

- Intervention du Secrétaire Général pour souligner la quantité de travail qu'exige la tenue des comptes et le dévouement sans faille du Trésorier national.

- Débat sur le rapport d'activité.

Nicole Le Grand (1D, académie de Rennes)

Quelques remarques au nom des collègues du département des Côtes d'Armor pour dire leur malaise et leurs interrogations. Concernant d'abord le passage à la hors-classe et l'intégration dans le corps des IPR-IA. Ces mesures, trop ponctuelles, laissent sans revalorisation (sans reconnaissance ?) la majorité des collègues, alors que les conditions de fonctionnement continuent à se dégrader.

L'autre point concerne nos missions et notre rôle dans le système éducatif par rapport aux nouvelles orientations. Il y a pour nous nécessité d'une réflexion approfondie pour redéfinir une certaine philosophie de notre fonction.

J'apprécie que dans les travaux du congrès soit prévue une table ronde sur l'évaluation mais ce n'est, à mon sens, qu'un début.

Raymond Scheu (1D, académie de Strasbourg)

Les collègues de l'académie considèrent l'élargissement des possibilités d'accès au corps des IPR-IA comme un acquis à engranger, mais les plus concernés commencent à s'impatienter dans la mesure où les textes d'application ne sont toujours pas publiés. Ils ont le sentiment qu'on leur en demande de plus en plus et qu'on leur donne de moins en moins.

L'augmentation du nombre de stages décentralisés, en raison d'une baisse des crédits de formation, l'augmentation de la durée des stages de formation des directeurs et des stages en responsabilité des PE, les nouvelles modalités d'organisation des concours de recrutement accroissent nos charges et nous avons de moins en moins de temps pour nos tâches d'inspection et d'évaluation.

Dans le même temps, nos indemnités de déplacement continuent de diminuer. Il nous semble que sur ce point nous devrions adopter une stratégie plus offensive en lien avec la FEN et l'UNSA. Par ailleurs, le passage à la hors-classe devient de plus en plus difficile. Il faut, à nouveau, poser le problème de la revalorisation de la classe normale.

Enfin, la dégradation de nos conditions de travail pourrait donner lieu à la rédaction d'un livre blanc à médiatiser largement.

Yves Gadeau (1D, académie de Nantes)

La régionale de Nantes a, lors de son vote sur le rapport d'activité, témoigné d'une façon nette son opposition à la politique menée par le B.N. lors des deux dernières années.

Le Congrès de 1995 avait fixé un cap clair (l'unification des corps d'inspection) qui avait relancé l'espoir et la mobilisation syndicale. L'enthousiasme est retombé. Si l'ouverture des conditions d'accès au corps des IPR-IA peut être un acquis «à engranger», nous ne voyons pas en quoi il ouvre une perspective à l'unification des corps d'inspection et serait une réponse à la nécessaire revalorisation du corps.

Bien plus, le fossé semble se creuser entre nos précédentes résolutions de congrès et leur mise en application. Nos conditions matérielles ne sont guère meilleures, notre charge de travail s'est accrue. Notre régime indemnitaire fait l'objet de perpétuelles remises en cause. Membre de la CAPA, je mesure chaque année notre impuissance à imposer à l'administration rectorale nos critères pour le passage à la hors-classe.

La régionale de Nantes souhaite recentrer le débat sur des bases pragmatiques, évoquées plus haut. Il faut sortir du désenchantement actuel.

Michel Cruchet (Membre du B.N., représentant des retraités)

Regrette de n'avoir pu faire le point de la situation dans le dernier bulletin ;

- annonce la parution, dans le prochain, de la réponse de Mme Albanel et de la lettre de demande d'audience adressée sur ce point au Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education nationale ;

- rend compte de l'audience accordée par M. Perret, du Cabinet, le 28 mars dernier ;

- se déclare déterminé à poursuivre l'action après la réponse de celui-ci à la demande qui a été faite.

Maurice Ribeyrol (ET, académie de Bordeaux)

Chers collègues, je ne vais pas vous parler de problèmes corporatifs mais du thème de l'évaluation dont nous débattrons demain. Notre évaluation ne nous satisfait pas, celle des enseignants ne les satisfait pas non plus. On la considère souvent comme infantilisante par référence à l'évaluation scolaire. Si on veut changer notre évaluation et celle des enseignants il faut commencer par changer celle des élèves. Il faut un changement de culture de l'évaluation. L'évaluation, on le sait, est en partie responsable de l'échec scolaire. Au lieu de viser à améliorer les compétences, elle a pour but de hiérarchiser les individus (méritocratie) en les distribuant suivant le modèle de la courbe de Gauss. Dans le contexte de la crise économique actuelle et de l'exclusion de nombreux jeunes du monde du travail, il faut prendre garde au rôle redoutable que l'on peut faire jouer à l'évaluation. Le système éducatif prend tous les jeunes en charge au moins jusqu'à seize ans et les critères de réussite scolaire sont utilisés pour accéder à l'emploi. Est-il plus moral, plus juste, de refuser un emploi à un jeune parce qu'il est mauvais en mathématiques, que parce qu'il est noir, juif, arabe, etc. ? Ne va-t-on pas instituer une ségrégation sociale basée sur des critères scolaires ? J'ai été frappé que l'on se réjouisse des résultats d'un sondage récent montrant que l'Ecole, au sens large, était bien considérée par environ 70 % des Français. L'Ecole doit faire la quasi-unanimité. Si l'Ecole apparaît comme une institution qui crée la discrimination sociale, elle sera rejetée par ceux qu'elle exclut. Dans certains quartiers, je crains que bientôt on ne brûle aussi les écoles.

Lise Adam (1D, académie de Lyon)

Dans l'académie de Lyon, nous éprouvons beaucoup de difficultés avec le passage à la hors-classe. Nous souhaitons que le syndicat se positionne aussi face aux nouveaux problèmes : qui, par exemple, fera passer les examens et concours ? La question financière est au coeur du débat. Certains sont engagés dans les jurys et payés pour cela, mais en même temps ils sont mobilisés hors de leur circonscription.

Dans l'académie, on manifeste de l'inquiétude et on souhaite rediscuter la stratégie visant à obtenir une revalorisation de notre carrière.

Paul Rivière (Retraité, académie de Versailles)

Nous avons entamé un travail qui devrait porter ses fruits et cette question est fondamentale : les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain. Comme nous avons actuellement plusieurs classes parmi les actifs, il y a plusieurs classes parmi les retraités.

Mohamed Benattou (1D, académie de Limoges)

Dans une académie rurale, on mesure bien la fracture entre les «anciens» plutôt satisfaits et les «jeunes» qui regrettent que le quotidien devienne de plus en plus difficile. La charge de travail augmentant, on assiste à une fuite de certains collègues (IEN-A, IUFM, coordonnateur...), ce qui a pour conséquence de charger encore plus les autres. La section de la Haute-Vienne propose au Congrès la contribution suivante :

- frais de déplacement et de mission. Les IEN, toutes catégories confondues, dénoncent l'augmentation des tâches et des missions entraînant une hausse des frais de déplacement et constatent la réduction de la ligne budgétaire accordée à ces frais, ainsi que leur non-réactualisation.

- L'inspection.

L'inspection est réaffirmée comme priorité n° 1. Nous demandons à la hiérarchie un recentrage de nos missions respectives donnant lieu, au niveau des Inspections académiques, à un document écrit quand les priorités nationales doivent s'effacer au profit d'actions locales.

- Formation continue et conditions d'intervention des IEN 1er degré. Rappel : l'inspecteur d'académie est le garant du juste équilibre entre les tâches de l'IEN en circons-

cription et ses interventions dans le cadre de la formation continue.

Nous demandons que soient clarifiées, à l'échelon national, les modalités d'intervention des IEN premier degré dans la formation continue des instituteurs, notamment les points suivants :

- prise en charge des déplacements (sur quels crédits ?) ;
- rôle de l'IEN dans la formation continue : gestion, conception, participation en tant que formateur… ? ;
- participation en tant que formateur : quelle rétribution des vacations ?

Remarques :

Ces questions posent des problématiques accrues (déplacements, emploi du temps) aux IEN du rural, concepteurs/coordinateurs/formateurs de stages en IUFM.

Jean-Claude Raffi (1D, académie de la Martinique)

Un rappel au nouveau B.N. : il existe trois académies et non plus une (Antilles-Guyane). Il y a donc trois responsables académiques et non un seul. Par ailleurs, le matériel de vote n'est pas parvenu en temps utile. Or, le taux de syndicalisation est important en Martinique : il ne faudrait pas oublier les collègues, même s'ils sont éloignés.

Le passage à la hors-classe entraîne les mêmes difficultés que partout ailleurs. Certains se demandent à quoi sert le syndicat. Il faudra aussi que les représentants du SI.EN à la CAPN soient particulièrement attentifs pour que la Martinique soit traitée comme les départements métropolitains.

Léon-Paul Bouvet (B.N., académie d'Amiens)

Il est plus urgent que jamais de demander au ministre qui parle du «sens», d'agir sur le sens «républicain» de l'inspection-évaluation. Cette action signifie pour nous l'unicité des corps d'inspection dont le mérite ne peut plus se référer au «mérite» des enseignants, voire à celui des élèves.

Le «mérite» des corps d'inspection se fonde collectivement dans la construction des repères laïques, républicains, solidaires avec les corps d'enseignement.

La FEN peut avoir sur ce thème une parole forte, fondée non sur la surenchère syndicale mais sur la volonté de réformes en relation avec les principes de base. Ces principes n'ont guère changé en 50 ans alors que les conditions de travail, les contradictions de l'institution, les pressions extérieures se sont aggravées. Si nous ne voulons pas faire de notre congrès un congrès de la confusion, nous avons nous-mêmes à nous reposer la question du sens et la problématique du consumérisme.

Pierre Frackowiak (1D, académie de Lille)

La syndicalisation progresse dans l'académie de Lille et les questions centrales ne portent pas sur les conditions de travail et de remboursement de frais, mais sur le problème du sens qui doit être au coeur de nos débats.

- Il faut que nous réussissions à avoir un discours et des idées en accord avec une culture d'évaluation qui nous permette de présenter des rapports d'évaluation apportant quelque chose aux enseignants et à nous-mêmes.

La lettre de l'Inspection Générale aux IEN-1D nous pousse à multiplier les inspections individuelles. Résistons à notre propre hiérarchie !

- Il faut évoluer sur la notion de territorialité : il convient de définir des missions sur des territoires eux aussi définis. Mais soyons attentifs à travailler en équipe pluridisciplinaire sur ces derniers.

- Il faut lutter contre les tentatives de nous imposer un échelon hiérarchique supplémentaire (les IEN-A) car nous devons lutter contre la division du corps (réfléchir à ce qui s'est produit avec le passage à la hors-classe, voire, les conséquences de l'arrivée des IPR-IA 1er degré).

Nous devons choisir l'échelon académique et y développer la vie syndicale.

Gaby Santarelli (BN, académie de Paris)

qui finit, à ce congrès, son mandat au B.N. souhaite appeler l'attention du Congrès sur le problème posé par les décisions du Tribunal administratif concernant les jurys de concours, décisions essentiellement fondées sur l'équité due aux candidats. Une réflexion sur les conditions de passation des concours devrait être conduite au sein de la FEN et de l'UNSA par les syndicats concernés. Elle rappelle qu'en 1995 une des formes d'action proposées était le refus de siéger dans les jurys de concours, mais que la perte financière que cela aurait occasionné a empêché cette décision. Par ailleurs, elle remarque que notre situation paralyse certaines actions car, perdant sur le plan des frais de déplacement, on compense en assurant des jurys de concours, mais cela reste individuel. D'autre part, elle se réjouit de voir renaître, sur le terrain, la volonté de réfléchir sur le métier, sur les missions. Cet objectif n'avait pas été oublié par le B.N., mais depuis 1987 différents congrès avaient passé plus de temps sur le corporatif, oubliant parfois que revalorisation et affirmation des missions sont étroitement liées.

Elle voudrait remercier la FEN qui, avec les autres confédérations,

a obtenu du Gouvernement la création du Congé de Fin d'Activité. Elle constate que tous les IEN n'attendent pas l'échelle lettre A puisque plus de 20 % des IEN 1er degré de 58 et 59 ans quittent le métier cette année, choisissant un autre mode de vie (retraites et CFA).

Elle comprend l'impatience des collègues de la classe normale mais reste aussi persuadée que la brèche faite dans le statut en raison des 240 transformations d'emplois d'IEN en emplois d'IPR-IA est fondamentale pour aller vers le corps unique. Elle devra être élargie et permettre de faire évoluer le métier d'inspecteur et de gagner au plan de la syndicalisation au SI.EN-FEN.

Bernard Genin (ET, académie de Nancy-Metz)

L'alternance, en formation professionnelle et technique, est un fait inéluctable pour développer les apprentissages utiles à l'insertion des jeunes.

Cependant, les moyens pour accompagner cette stratégie ont fondu, tant pour le déplacement des élèves que ceux des professeurs, et les projets d'établissement ne sont pas encore engagés !

L'alternance requiert une technicité de départ des acteurs. Il est donc urgent de former des enseignants et, en conséquence, d'entreprendre un réel travail dans les corps d'inspection.

Il faut rester vigilant car il est de notoriété publique que les organisations professionnelles (patronales) souhaitent récupérer une partie des formations et de leur évaluation, et ce au travers du tremplin offert par les Régions dans le cadre du PRDFI.

Vigilance quant à l'accueil des élèves les plus démunis, en difficulté (ceux des SES-SEGPA : quid de celles-ci ?) et des élèves étrangers.

Vigilance quant à la globalisation des horaires des professeurs qui, mal engagée, privera l'alternance de tout contrôle, en particulier pédagogique.

Vigilance quant à l'articulation des formations, suivant leur nature et selon leurs statuts.

Les IEN ont une mission d'expertise et de régulation qui doit être clairement affichée dans les projets académiques et régionaux et leurs compétences, par conséquence, développées à cet effet.

Gaston Grare (ET, académie de Lille)

Le SI.EN constate que les IEN sont de plus en plus nombreux à participer aux différents concours de recrutement des professeurs. Dans les spécialités où les IEN sont peu représentés, le SI.EN encourage les collègues à se manifester auprès des inspections générales concernées pour proposer leur participation.

Cependant, c'est un travail supplémentaire qu'il convient de rémunérer tout comme la préparation des sujets.

René Trévisan (1D, académie de Nantes)

Fait part de son inquiétude quant aux dérives qu'entraînent les divisions internes liées à la concurrence pour le passage à la hors-classe. On constate que les IEN s'installent dans une position de servage. Tout accepter, aller au devant des désirs, ne rien refuser de crainte de déplaire. Ce qui nous manque, en plus du nombre, c'est notre capacité à prouver que nous servons à quelque chose et que nous sommes en mesure de bloquer le système.

Les chefs d'établissement ont su le faire et ont vu leurs revendications aboutir.

Si nous nous montrons timorés face aux actions à entreprendre, c'est que nous avons le défaut de notre qualité première : le sens du Service public et que nous avons scrupule à recourir à ce qui pourrait nuire à son bon fonctionnement. A l'évidence, ce n'est pas la piste revendicative qu'il nous faut suivre. Il nous appartient donc d'en trouver une autre, qui nous soit propre. Malheureusement, je ne l'ai pas trouvée mais elle jaillira, peut-être, du «tempêtage» de nos cerveaux (brain storming).

Vote sur le rapport d'activié :
77 % pour,
12 % contre,
11 % abstention.

Congrès 1997

Journée du 4 avril

Compte rendu des commissions du 4 avril 1997

Présidence : Gaby Santarelli (B.N.)
Vice-président : Claude Pierret (B.N.)
Assesseur et secrétariat : Francine Grosbras (IEN-IO - Paris)
Secrétariat : Marthe Lévêque (B.N.)

Commission de secteur I.O.
(Rapporteur : Claude Etienne)

Les Missions

La question de l'inspection individuelle des Conseillers d'Orientation Psychologues n'est toujours pas réglée en dépit des dispositions du statut de 1990 et malgré les interventions répétées du syndicat, qu'il faudra donc répéter encore.

Sur le plan de l'évaluation des activités, c'est l'éducation à l'orientation qui est le sujet central. Les IEN-IO ont été sollicités par la DLC dans le cadre d'une enquête nationale qui concernait les collèges et les lycées.

Nous souhaitons que se développent des possibilités de travail en commun sur l'évaluation des systèmes et des structures comme cela a pu se faire ponctuellement. Exemple : mission de l'IO sur les publics en difficulté, éducation à l'orientation avec intervention conjointe d'IEN-IO, IEN-ET et IPR-IA dans l'académie de Nancy-Metz.

Les questions corporatives

Une question est encore en suspens : la prise en compte, pour la retraite, des deux années de formation comme élève-conseiller d'information (20% d'IEN-IO concernés alors qu'ils se sont vu appliquer une retenue pour pension civile pendant la période de formation).

Par ailleurs, un dysfonctionnement majeur doit être dénoncé dans le recrutement de la spécialité Information et Orientation : environ 25% des postes sont vacants alors que 6 ou 7 postes sont mis au concours chaque année. Il faudrait donc revenir à un recrutement plus important, majoritairement par voie de concours.

Autres problèmes

La globalisation des crédits déconcentrés vers les rectorats aboutit à des difficultés de remboursement des frais de déplacement pour les inspecteurs, mais aussi à une asphyxie progressive des services d'information et d'orientation, et plus particulièrement des C.I.O.

Des conseillers d'orientation-psychologues vont être associés aux «rendez-vous citoyen» pour informer les jeunes. Des prolongements pourraient toucher les C.I.O. ensuite. Les IEN-IO demandent à être associés à la conception et à l'organisation de l'action des personnels dont ils assurent habituellement l'encadrement. Ils demandent également un recrutement supplémentaire de conseillers d'orientation.

Enfin, la commission Information et Orientation déplore les conditions actuelles d'accès au corps des IPR-IA. Non seulement les possibilités de promotion se sont notablement restreintes depuis le nouveau statut (environ 1 IEN-IO promu IPR-IA par an, contre 3 ou 4 promus IPET avant 1990) mais encore, sont nommés CSAIO soit des IEN (en contradiction avec le décret statutaire), soit des IPR-IA de diverses spécialités dont l'expérience montre qu'ils ne sont ni formés, ni même parfois motivés, pour exercer ces fonctions .

Commission de secteur 1er degré
(Michel Le Bohec)

Cinq points ont retenu l'attention de la commission

1. - Organisation de l'accueil des jeunes collègues dès la réussite au concours. Cet accueil relève de la responsabilité de chacun d'entre nous dans les départements et académies.

2. - Constitution de la commission de secteur 1er degré. Un représentant de chaque regroupement d'académies sera désigné par les bureaux académiques correspondants.

3. - L'enseignement des langues vivantes. Celui-ci se caractérise par une grande disparité dans la mise en oeuvre, par une incohérence en termes de formation et une grande inégalité d'ensemble. Il y a un risque fort d'un manque de continuité entre l'École et le Collège, voire même au sein de l'École (Cf. motion «Langues vivantes» page 14).

4. - Les frais de fonctionnement et de déplacement, sujet pénible qui revient constamment et qui est loin d'être épuisé. Ce point a été intégré dans la motion corporative (voir page 12).

5. - Des sujets importants n'ont pu être abordés faute de temps : l'enseignement des sciences, l'AIS, la place et le rôle des directeurs, etc...).

Autant de chantiers à ouvrir car le syndicat doit se poser en force d'action et de pression sur le ministère pour toutes les questions pédagogiques.

Commission de secteur ET
(Renée Hasiak)

- Le problème qui préoccupe les ET actuellement, c'est le réétiquetage des postes, dont le ministère dit qu'il serait en cours mais pour lequel les académies n'ont aucune information (à voir en CAPA et en CAPN).

- Autre problème : celui du rôle de l'IEN-ET, conseiller de l'IA-DSDEN. Il faudrait une lettre de cadrage de ces missions qui sont très disparates selon les départements (c'est aussi parfois la seule possibilité pour un collègue de ne pas quitter l'académie tout en ayant la mobilité).

- Pour ce qui est du projet de modifications statutaires, la commission ET souhaite la dénomination «enseignement technique et professionnel» et des explications supplémentaires au texte pour les collègues.

- Les missions de l'IEN-FC sont mal définies d'où proposition d'une motion (voir page 13).

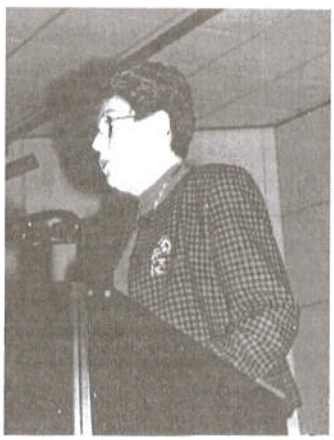

- Dans les concours réservés, et pour la résorption de l'auxiliariat, il n'est pas tenu compte des petites spécialités : il sera pourtant nécessaire de le faire.

- Pour les SES-SEGPA : on note de grandes disparités de fonctionnement, d'où dysfonctionnements entre les départements et les académies. Il serait souhaitable que des groupes de travail ET-IO-1D se constituent pour y réfléchir ensemble au sein du syndicat.

- Dernier point : le problème des relations DAET-IEN : on assiste à une multiplication de contractuels sur les postes de DAET ; or souvent, ces personnes ne connaissent pas le terrain et se posent en supérieurs hiérarchiques ; ce problème relationnel n'est pas nouveau mais devient un peu plus préoccupant (demande adressée au B.N. pour prise de contact avec le syndicat des conseillers techniques des recteurs sur ce sujet).

Présentation de deux motions pour discussion et vote :
- soutien du mouvement des IPR-IA ;
- formation continue (voir page 13).

Commission de secteur Collèges et Lycées
(Jean Bilak)

L'actualité, c'est le mouvement de grève administrative des IPR-IA qui se traduit par la rétention des notes d'inspection (cf. le mouvement des IEN). A ce sujet, proposition d'une motion rassemblant les idées des deux commissions (voir page 14).

L'avenir, c'est la marche vers le corps unique d'inspection aux missions diversifiées. Il s'agit de prendre en compte la situation actuelle tout en annonçant les étapes suivantes. Les deux préoccupations majeures sont :

- quelle évolution pour les missions des actuels IPR-IA dans la perspective du corps unique ?

- Comment assurer la continuité syndicale des collègues IEN devenus IPR-IA ?

La commission propose au Congrès de mandater le B.N. pour proposer des démarches et des outils.

Commission «Responsabilité» *(René Trévisan)*

Les débats ont été riches : ils ont pris comme point de départ «l'affaire du Drac», pour laquelle la commission propose une motion de soutien à notre collègue A.-Y. Savigneux (voir page 14). L'inquiétude est grande, compte tenu de l'évolution des mentalités, de nous voir attaqués non plus au civil mais au pénal. Les risques sont nombreux pour tous, IEN-1D, IEN-ET, IEN-IO, IPR-IA. Devrions-nous, à titre médiatique, supprimer les échanges scolaires par exemple ? Quelques pistes ont été tracées :

- rappeler qu'il est impossible de tout vérifier (question de compétences et de moyens). Nos avis ne valent pas décision mais il faut produire des actes professionnels avec des écrits. Les réserves en la matière n'ont aucune valeur.

Il faudrait soumettre à un légiste la liste de nos missions, y distinguer le pédagogique du technique, s'appuyer sur le Conseil juridique du rectorat et le service juridique de la FEN.

Comme nul n'est censé ignorer la Loi, le Centre de formation et les Inspections Générales ne seraient-ils pas co-responsables de notre ignorance ?

Il est nécessaire :

- de redéfinir nos missions ;

- de restreindre nos responsabilités à un cadre clairement délimité avec définition de nos responsabilités pénales en fonction de nos missions et de nos compétences.

- de réactiver la loi du 5 avril 1937.

Conclusions :

1 - nous ne refusons pas nos responsabilités ;

2 - nous demandons une information sur leur nature ;

3 - nous demandons une clarification de leur champ d'exercice ;

4 - et les moyens de leur mise en oeuvre.

Syndicalement, les moyens dont nous disposons sont :
- la grève du zèle en la matière ;
- le soutien à notre collègue A. Savigneux (voir motion page 14) ;
- l'enrichissement du champ de nos responsabilités.

Voir texte page 13.

Commission «Partenariat» *(Patrick Roumagnac)*

Elle se compose de trois parties :
- réaffirmation des valeurs
- nécessité du partenariat
- conséquences pour les corps d'inspection.

Voir page 14.

Commission «Carrières, conditions de travail, retraites» *(Michel Le Bohec)*

Le débat a porté essentiellement sur le passage à la hors-classe avec le souci :

- de dépasser l'échelon rectoral ;
- de travailler à partir d'un barème national prenant en compte la valeur professionnelle.

En attendant, il faut améliorer le fonctionnement des CAPA. Il faut aussi faire des propositions sérieuses, précises, qui «tiennent la route» : nous deviendrons alors crédibles et serons écoutés. Il faut qu'il ressorte du Congrès une motion très forte sur le 818 NM pour tous et exiger l'ouverture d'une négociation sur ce point. Ce qui permettrait, dans l'organisation actuelle d'atteindre le 818 NM dans la classe normale et d'avoir accès à l'échelle lettre A pour la hors-classe.

Le barème a été longuement discuté, notamment pour ce qui concerne la note.

Enfin, la commission Carrières, conditions de travail, retraites a , une fois de plus, eu le regret de constater que le problème des retraités n'était pas réglé malgré l'action très ferme entreprise auprès du Ministère et du Président de la République. Nous sommes tous des futurs retraités : nous devons donc rester mobilisés pour que nos collègues retraités lésés obtiennent satisfaction.

Le texte de motion proposé a été quelque peu modifié par la commission : des précisions ont été ajoutées pour l'accès à la hors-classe et le paragraphe concernant les retraités a été déplacé.

Voir page 12.

Commission «Evaluation» *(Claude Janel)*

La commission a été d'emblée d'accord avec le texte proposé (cf. le document préparatoire). La discussion a porté sur :
- des précisions à apporter, notamment pour ce qui concerne les IO et le recrutement. Il est nécessaire de faire apparaître les CIO et leurs personnels dans le texte ;
- des réflexions : situer l'acte d'inspection dans une culture générale d'évaluation.

La notation, institutionnellement obligatoire pour les fonctionnaires, doit être assumée par les inspecteurs. Ceux-ci sont, en effet, les plus qualifiés pour objectiver la note. Mais la notation ne peut réduire l'acte d'inspection, nécessaire déontologiquement mais aussi pour conforter les collègues et les aider à améliorer leurs pratiques. Enfin, l'inspection individuelle ne contredit pas l'importance d'une évaluation d'un projet d'école, voire d'une politique de secteur. L'évaluation externe rejoint l'évaluation interne. La question est de savoir comment notre administration utilise les informations que nous lui donnons. Il faudrait aussi qu'il y ait cohérence entre évaluation des élèves, des enseignants, des inspecteurs.

La nécessaire clarification de nos revendications syndicales sur l'évaluation, qui doivent être le contrepoint à la lettre de l'Inspection Générale. Beaucoup d'entre nous n'ont toujours pas apprécié les recommandations quantitatives. En revanche, nous relevons comme points positifs :

- le recentrage du métier sur le pédagogique ;
- le lien entre inspection individuelle et inspection d'équipe ;
- le fait que les sollicitations de l'Administration ne doivent pas nous détourner de l'essentiel de notre métier.

Enfin, la réduction de la taille des circonscriptions contribuerait à nous donner les moyens d'un travail approfondi.

Voir page 11

Commission des «statuts» *(Bernard Lespes)*

Il faut faire une différence entre les statuts et le règlement intérieur en ce sens que les premiers ne peuvent être modifiés que par le Congrès tandis que le second peut être modifié par le conseil syndical (réuni deux fois par an).

Les statuts actuels sont le fruit de la fusion des trois syndicats : le SNIDEN, le SNIET et le SNIIO et ont été présentés au Congrès de Strasbourg qui les a adoptés. Il s'agit maintenant de supprimer les dispositions transitoires et d'établir de nouveaux statuts, après examen des modifications proposées par les sections académiques.

Au sein de la commission, la discussion a porté essentiellement :

- sur le nom du syndicat (Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale pour conserver le sigle et permettre l'intégration d'autres inspecteurs) ;
- sur la réduction du nombre des instances (conseil syndical conservé pour renforcer l'échelon académique) ;
- sur le mode de désignation des membres du BN ;
- sur la constitution des commissions de secteur, notamment à l'échelon académique.

Le débat a été rapide après présentation du texte : il a porté essentiellement sur le regret du clivage 1er/2nd degré.

Voir encart central.

Conclusions *(Michel Marucelli)*

Ce congrès a suscité des débats, notamment autour de nos pratiques professionnelles (cf. la table ronde du 3/4). Il a permis de recentrer nos interrogations et de redonner un sens à notre métier.

Il faut maintenant que nous construisions. Nous comptons beaucoup sur les adhérents et les responsables pour atteindre nos objectifs communs.

Remerciements à tous les organisateurs et notamment :
- Marie-Paule Collet, Évelyne, Renée Hasiak, Bernard Lehalle, Claude Pierret, Gaby Santarelli, avec une mention particulière.

Intervention de Jean-Paul Roux, Secrétaire Général de la FEN

Deux raisons à ma présence :
- le congrès d'un syndicat de la FEN est un temps important de la vie fédérale ;
- aujourd'hui, j'inaugure la première réunion de mon mandat de Secrétaire Général et adresse un salut aux «anciens», présents ici : Albert Guillot et Michel Moisan.

Le congrès de la FEN, qui vient de s'achever, a été à la fois le congrès des difficultés et celui de la renaissance.

Congrès de la difficulté car les élections professionnelles ont été un échec pour le syndicat des enseignants. Les raisons en sont nombreuses :
- la conjoncture (lorsque le dialogue social se ferme, le syndicalisme protestataire reprend une dynamique et l'équilibre action/négociation est plus difficile à conserver) ;
- le «pari» de 92 qui a conduit quelques syndicats -dont le SI.EN et le Syndicat des Enseignants- à faire le pari de l'unité. Créer le syndicat de tous les enseignants est un pari difficile et le Syndicat des Enseignants n'a pas encore réussi à faire passer le message du «métier d'enseignant».

Dans la même période a été créée l'UNSA. Revenir aux sources du syndicalisme pour assurer les enjeux de l'avenir, brouille aussi l'image de la Fédération. Il faut tirer les conséquences de tout cela pour manifester la volonté de changer et de se transformer. Il faut revenir à un syndicalisme de terrain avec un maillage serré des militants qui sont à l'écoute des collègues et qui leur portent un message qui doit, dépassant le message corporatif, constituer un apport sur le métier.

Il faut faire émerger notre projet d'éducation pour qu'il soit le support de notre démarche. La FEN a retrouvé la liberté des débats : il convient d'être moins institutionnel pour être plus créatif. Le système éducatif a besoin de ce syndicalisme-là et de cette capacité à travailler dans les équipes interprofessionnelles aptes, grâce à la multiplicité des compétences, à répondre aux questions complexes qui se posent aujourd'hui.

La FEN a, en son sein, les ressources pour répondre à l'intérêt du système et à l'intérêt des jeunes.

La transformation de notre société est inéluctable et s'opère en aveugle. La «crise sociale» se traduit par une «crise d'exclusion» (chômage et autres formes), par une «crise d'identification» (la «Nation» avait autrefois un sens fort, or cette souveraineté a éclaté) et par une «crise de reconnaissance des valeurs» à laquelle on pourrait ajouter une «crise politique» (désaveu large du pouvoir).

L'école est ouverte au monde et elle est percutée par cette crise sociale. Seul, M. Bayrou pense que l'école est un sanctuaire. Faire que le plus grand nombre de jeunes aille le plus loin possible ne suffit pas à la démocratisation, car l'exclusion augmente de plus en plus et cette fracture peut faire éclater le système éducatif. Le collège et le 1er cycle de l'enseignement supérieur sont, à cet égard, au coeur du dispositif avec un projet de formation personnel. Il faut donc travailler autrement. Et pour cela, nul besoin d'une énième réforme. Il suffit d'une volonté politique forte et des moyens de cette politique. Pour l'instant, on en est loin.

En ce qui concerne l'évaluation, il y a urgence à mener le débat pour avoir une idée claire sur ce point (remplacer la hiérarchie par la responsabilité, l'individuel exclusif par le collectif, etc...).

Pour ce qui est des «corps d'encadrement», je voudrais rappeler que la modernisation de la Fonction publique passe par une réflexion sur ce qu'ils sont : leur formation, leurs missions, leurs responsabilités. C'est tout l'intérêt du travail au sein d'une fédération syndicale à laquelle sont affiliés les différents types de responsables.

Concernant le statut, notre ambition était autre. La première bataille a été de faire inscrire les IEN dans le Durafour. Nous n'avons pu franchir «le mur de Berlin» du 818 NM. Fallait-il abandonner ? Non, car monter l'indice sommital, c'est tirer toute la carrière vers le haut.

Pour ce qui est des retraités, il faut continuer le combat.

Enfin, sur des problèmes comme ceux des frais de déplacement, on aboutira sans doute que le jour où, véritablement, nous arrêterons de nous déplacer ! La FEN est prête à engager une action en ce sens. Il faudra suivre.

Et pour conclure tout à fait, quelques mots sur Michel Marucelli : je pense à lui comme quelqu'un qui fait preuve de rigueur intellectuelle, d'absence de démagogie, de fidélité aux valeurs et d'opiniâtreté dans la démarche syndicale.

Michel Marucelli (Secrétaire Général)

Je remercie Jean-Paul Roux et l'ensemble des adhérents. Je tiens à dire que j'ai beaucoup apprécié, depuis Perpignan, le rôle de la FEN et, plus particulièrement, le fonctionnement par unions - dont celle des personnels d'inspection. Nous avons essayé de mettre en place une structure qui pouvait préfigurer l'union des personnels d'encadrement. Cette structure n'a pas fonctionné : il va donc falloir travailler à la faire revivre. Ainsi, nous pourrons donner du sens à ce que nous appelons «corps d'encadrement».

Bonne chance à Jean-Paul dans ses nouvelles fonctions et bon vent à la FEN !

Pour revenir à nos débats, notre congrès n'est pas celui de la confusion, c'est celui de la redécouverte du sens de nos missions et d'une culture d'évaluation à construire. Nous vivons sur le modèle d'une organisation cloisonnée, hiérarchisée. Si nous voulons faire vivre un véritable système éducatif, il faut plus de partenariat et moins de hiérarchie. L'Inspection Générale n'a pas compris que chacun était responsable de son propre travail : elle décide de normes et veut les faire appliquer en nous demandant de faire toujours plus. Et nous, nous nous demandons encore plus.

Pour ce qui est des négociations avec le ministère, les démarches entreprises par le B.N. n'ont pas

été rejetées, mais il est évident qu'il reste à travailler sur le réé-chelonnement indiciaire de la classe normale.

Par ailleurs, si les conditions de travail continuent de se détériorer, le ministre ne comprend pas que le fait d'abonder l'enveloppe «frais de déplacement» n'ait pas engendré une amélioration sur le terrain. Nous non plus...

Aujourd'hui, nous avons un devoir de réaction. Ce congrès devra redonner tout son sens à la mission d'inspection et à la mission d'évaluation.

Michel Le Bohec (B.N.)

Un nouveau Secrétaire Général sera élu par le nouveau B.N. à la fin du congrès. Michel Marucelli a été élu en 1985. Depuis 12 ans, notre histoire syndicale est liée à lui et a été jalonnée de faits marquants depuis qu'il a succédé à Jean Tétard (qui lui-même succédait à Michel Moisan et Albert Guillot, tous deux présents aujourd'hui).

Je citerai notamment :

- le décret statutaire de 1990 (hors classe et indice terminal 818 NM) ;- la négociation et la signature du Protocole Lang (élargissement de 30 à 35 % du corps à la hors-classe et rythme unique d'avancement) ;
- la constitution du SI.EN-FEN avec Bernard Lespès et Renée Hasiak, par transformation du SNIDEN, du SNIIO et du SNIET, au Congrès de Strasbourg en 1993. Constitution du SI.EN-FEN, mais aussi contribution à ce qu'une culture commune se construise ;
- les négociations avec le ministère :
- sur les carrières et le passage dans le corps des IPR-IA ;
- sur la mobilité dont les conditions d'application ont été assouplies ;
- sur le recrutement et la formation ;
- sur les moyens de fonctionnement ;
- sur les missions.

Pour mener ces négociations, il a fallu faire bouger les mentalités. Nous sommes passés de *«c'est du pipeau»* à *«cela vous est dû»*.

Secrétaire Général du SNIDEN puis du SI.EN-FEN, Michel, tu as assumé pleinement tes responsabilités, répondant à toutes les sollicitations des collègues et gagnant, ce faisant, estime, respect mais aussi amitié.

Tu restes membre du Bureau National d'un syndicat que tu as renforcé. Le chemin à parcourir étant au moins aussi important que celui parcouru, nous ne doutons pas que tu resteras mobilisé au sein de ce B.N.

Merci pour ton engagement et merci pour ton amitié.

Donnez du crédit à tous vos projets

LES CRÉDITS CASDEN

Quel que soit votre projet, la CASDEN Banque Populaire, avec ses partenaires, vous apporte des solutions adaptées. Sa gamme complète de prêts (auto, consommation, équipement, immobiliers) vous est accessible, que vous disposiez ou non de Points CASDEN.

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- de prêts sans hypothèque
- de taux exceptionnels
- d'un financement global

Recevez gratuitement le Guide des Crédits CASDEN,
retournez ce coupon à : CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Tél (facultatif)..... Profession .....

N° de Sociétaire CASDEN : oui ☐ |_|_|_|_|_|_|_| non ☐

CASDEN Banque Populaire

POPULAIRE

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

Texte d'orientation : inspection, évaluation

La Loi d'Orientation sur l'Éducation (10 juillet 1989) et son rapport annexé, le statut de l'Inspection Générale (décret du 9 novembre 1989), le statut des corps d'inspection à vocation territoriale, IPR-IA et IEN (décret du 18 juillet 1990), le statut d'emploi des Inspecteurs d'Académie DSDEN (décret du 18 juillet 1990) ont mis l'accent sur les missions des inspecteurs selon une approche plus globale et évaluative.

L'évaluation du système éducatif est devenue l'un des objectifs de l'inspection et les inspecteurs à vocation territoriale doivent y contribuer en complémentarité de l'Inspection Générale et des travaux des services de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère.

L'évaluation devient d'autant plus importante que s'accroît l'autonomie des équipes éducatives. Chacun doit être en mesure d'évaluer sa propre activité en conformité aux textes nationaux et en rapport avec les conditions locales. C'est pourquoi les inspecteurs doivent promouvoir, auprès des enseignants et des formateurs, les méthodes et outils leur permettant de mieux apprécier les compétences de leurs élèves, de leurs stagiaires ou de leurs apprentis et développer au sein des équipes les pratiques d'évaluation.

Placer l'enfant et le jeune au centre du système éducatif conduit à avoir les mêmes exigences pour l'évaluation des conditions d'enseignement que pour l'évaluation du travail des enseignants. Cela implique la prise en compte d'autres éléments que les seuls contenus disciplinaires, à tous les niveaux d'enseignement.

Assurer la continuité éducative tout au long de la formation initiale implique le renforcement de l'articulation entre chacun des niveaux d'enseignement, de l'école maternelle aux classes post-baccalauréat.

C'est ainsi que, sans prétendre au monopole, les corps d'inspection, par leurs compétences d'experts et leur connaissance des réalités du terrain, contribuent pleinement à l'évaluation du système éducatif.

L'évaluation des services est donc première dans les missions des inspecteurs. Elle contribue à définir les objectifs, à préciser les conditions et les moyens de leur mise en oeuvre, à formuler les contenus de projets de service.

Ce contexte donne tout son sens à l'évaluation des pratiques professionnelles des personnels.

L'évaluation des pratiques professionnelles des personnels

L'acte d'inspection, considéré comme l'observation directe des situations pédagogiques - pratiques professionnelles d'un enseignant avec ses élèves ou ses étudiants, d'un formateur avec ses stagiaires ou ses apprentis - suivie d'un entretien d'analyse et de conseil avec l'inspecté, est un acte fondamental du métier d'inspecteur.

L'acte d'inspection recouvre différents aspects :

- le contrôle de la conformité de l'enseignement aux objectifs et programmes nationalement définis, ainsi qu'au projet d'école, de CIO, d'établissement, préalablement validé ;
- l'évaluation de la qualité de l'enseignement ;
- le perfectionnement professionnel des enseignants, après analyse des besoins collectifs et individuels. C'est une fonction permanente qui peut trouver son prolongement dans une perspective de formation continue.

L'inspection, élément de régulation

L'inspection ne peut se réduire au constat ni au seul conseil. S'inscrivant dans la perspective de l'amélioration du système éducatif, elle n'a de sens que dans la mesure où elle se prolonge par des actions de régulation, de formation et de promotion des réussites. Les inspecteurs proposent aux différentes instances compétentes les moyens à mettre en oeuvre et ils participent à leur élaboration.

Ils constituent, avec leurs équipes de conseillers, d'animateurs, un potentiel de compétences qui s'intègre dans le dispositif général de formation des enseignants.

Les inspecteurs sont entendus dans les structures où s'élaborent et se décident les plans de formation initiale et continue des enseignants et des formateurs, aux niveaux départemental, académique et national.

Ils peuvent participer, à titre d'experts, aux actions de formation organisées aux différents niveaux.

Les inspecteurs doivent participer à l'évaluation des formations, des formateurs et des formés.

Par leur connaissance approfondie du terrain, les inspecteurs sont en mesure de recueillir des informations fiables. Ils doivent donc être associés aux différents niveaux de décision :

- plans régionaux et schémas prévisionnels des formations ;
- programmes de travail académiques ;
- formation des personnels ;
- attribution des moyens de carte scolaire ;
- équipement des écoles, des établissements et des CIO ;
- sécurité ;
- répartition des crédits.

Les inspecteurs ont la responsabilité de l'élaboration des sujets, de l'organisation et de la validation des examens. Ils participent aux différents jurys pour les concours de recrutement des personnels enseignants et d'orientation.

Inspection et territorialité

Quelle que soit leur spécificité, les inspecteurs sont des experts de terrain.

Chaque inspecteur doit pouvoir exercer ses compétences à deux niveaux :

- celui qui correspond à sa spécialité, au plan d'une ou de plusieurs académies, du département ou de la circonscription du premier degré ;
- celui d'une aire géographique pertinente d'évaluation pour les élèves scolarisés et les jeunes en formation, de l'école maternelle aux classes post-baccalauréat, intégrant la formation professionnelle initiale en alternance sous statut scolaire et en apprentissage, la formation continue. Ces unités d'évaluation peuvent se situer entre la circonscription du premier degré et l'académie : bassins, zones de formation ou d'emploi...

Elles sont prises en charge par un collège d'inspecteurs des différentes spécialités dont les missions sont fixées dans le cadre du programme de travail académique des inspecteurs (décret statutaire du 18 juillet 1990 - Art. 2, et note de service 90-143 du 4 juillet 1990). La répartition de ces missions doit tenir compte de leur faisabilité. Elle est effectuée en concertation avec les inspecteurs concernés.

La territorialité ainsi conçue, en instituant la collégialité pour des missions communes aux inspecteurs sur un même terrain, contribue efficacement à l'évaluation du système éducatif et légitime la constitution d'un corps unique d'inspection.

Inspection, décentralisation, partenariat

Les inspecteurs à vocation territoriale, recrutés, formés et gérés au niveau national, ont une responsabilité essentielle à assurer dans la mise en oeuvre de la réforme de l'Etat.

Aux niveaux les plus déconcentrés de l'Administration, ils veillent d'une part au respect des objectifs, des programmes d'enseignement, de formation et d'information nationalement définis qui s'inscrivent dans les finalités et les valeurs du service public d'Éducation nationale. Ils veillent d'autre part à la cohérence et à la conformité des projets d'école, projets d'établissement et de CIO dont ils assurent le suivi et l'évaluation.

Enfin, les inspecteurs sont les interlocuteurs légitimes des différents partenaires du système éducatif (parents d'élèves, collectivités territoriales, associations diverses, représentants des milieux professionnels, chambres consulaires).

Motion adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

Carrières, conditions de travail, retraités

I - Quelle évolution pour le corps actuel des IEN ?

A - Statut

A la suite des négociations engagées, le statut des inspecteurs paraît aujourd'hui caduc.

Le SI.EN-FEN demande prioritairement, dans l'attente de l'intégration de tous les IEN dans le corps des IPR-IA, une évolution des indices de la classe normale et de la hors-classe comme suit :

- classe normale (509-818 NM)

- hors classe (hors échelle lettre A).

Ces dispositions permettront tout à la fois de réparer l'injustice subie par les collègues partis à la retraite sans avoir pu bénéficier de la hors-classe et de rétablir un différentiel entre les carrières des corps viviers et celles des IEN.

B - Accès à la hors-classe des IEN

Le SI.EN-FEN demande :

- que le passage à la hors-classe s'inscrive dans un déroulement normal de carrière ;

- l'augmentation du pyramidage de la hors-classe des IEN (50%) ;

- que le ministère prenne les dispositions nécessaires en matière de gestion, notamment la suppression des classements académiques, afin d'assurer a minima, à tous les IEN, sous réserve d'une ancienneté minimale de cinq ans dans la fonction, l'accès à la hors-classe avant leur fin de carrière ;

- l'établissement du tableau de classement par l'application d'un barème national garantissant la transparence des critères et l'équité.

Le SI.EN-FEN exige l'adoption d'un barème national comprenant les éléments suivants :

- 2 points par année d'ancienneté de service dans l'Education nationale ;

- 5 points par échelon jusqu'au 8ème ;

- 10 points pour le 9ème ;

- 2 points par année d'ancienneté au 9ème échelon ;

- 3 points par année d'ancienneté dans la fonction d'inspecteur.

C - Recrutement

Il convient de mettre fin au recrutement dans le corps des IEN, corps qui sera mis de fait en extinction. Tout nouveau recrutement s'effectuant dans le corps des IPR-IA.

D - Dispositif d'intégration.

L'intégration de l'ensemble des IEN dans le corps des IPR-lA s'effectuera suivant un plan de 5 ans sur la base du barème national proposé ci-dessus.

II - Quelle carrière pour les IPR-lA ?

L'intégration des IEN dans le corps des IPR-IA modifie sensiblement la physionomie de ce corps. Il convient donc, là aussi, d'en reconsidérer le statut.

A -Statut

Le SI.EN-FEN demande un corps d'IPR-IA à deux classes :

- une classe d'accueil (701 - hors échelle A) soit (577 NM -hors échelle A) ;

- une classe exceptionnelle ou classe de débouché (hors échelle B).

L'avancement s'effectuera à un rythme unique suivant le mode le plus avantageux.

B - Recrutement

Hormis le dispositif particulier d'intégration par liste d'aptitude, ou tout autre dispositif qui serait mis en place pour intégrer l'ensemble des IEN dans le corps des IPR-lA, ***le recrutement s'effectuera par concours comportant une épreuve écrite respectant l'anonymat. Les conditions d'accès au concours prendront en compte la validation des acquis professionnels.***

III - Retraités

Indignés par l'absence d'évolution du dossier des retraités, pour ceux des inspecteurs ayant cessé leur activité avant 1990, les IEN participant à leur congrès biennal tiennent à dénoncer avec force la discrimination scandaleuse subie par leurs collègues.

Devant les atermoiements des pouvoir publics, le B.N. a sollicité une audience à l'Elysée. A la demande du Président de la République, Madame Albanel, Conseiller technique, a saisi le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Aucune réponse n'étant parvenue à ce jour, la situation des retraités paraît d'autant plus intolérable que ces collègues ont joué un rôle déterminant dans le fonctionnement du système éducatif.

Constatant que ces démarches n'ont pas abouti, malgré les interventions pressantes du Bureau National, le Congrès demande, pour l'ensemble du corps, la refonte de la grille indiciaire de la classe normale dans laquelle sont classés les retraités (509 NM - 818 NM).

IV - Indemnitaire

A corps unique, indemnité unique.

Le SI.EN-FEN demande l'attribution d'une indemnité de charge administrative indexée de 50 000 F, pour tous les inspecteurs, en remplacement des diverses indemnités existantes, et le versement d'une indemnité de stage équivalente aux inspecteurs en formation

V - Rétribution de certains actes de formation

En matière de rétribution pour travaux supplémentaires, le SI.EN-FEN exige que la participation de tous les inspecteurs (IEN en circonscription, IEN en IUFM, IEN/ET, IEN/IO, IPR-IA), tant à la formation initiale que continue des personnels, ouvre droit au versement de vacations à titre de conférencier.

VI - Conditions de travail

Alors que les tâches des inspecteurs ne cessent de s'accroître et de s'alourdir, le SI.EN-FEN constate une dégradation de leurs conditions de travail.

Il proteste vigoureusement contre le manque de locaux, et les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement et de fonctionnement.

Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, la baisse constante des budgets et l'absence de clarté qui préside à leur gestion.

Devant l'accumulation des tâches des inspecteurs, le SI.EN-FEN exige - pour chaque académie et département - des conditions de travail décentes, à la hauteur des priorités nationales relatives à l'Éducation.

Il affirme notamment la nécessité :

* d'établir un calendrier pluriennal permettant la mise en oeuvre des textes ministériels sans précipitation, avec l'efficacité et la sérénité nécessaires ;

* de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique ;

* de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires, recrutés et rétribués à la mesure de leurs tâches).

Il demande :

* une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement ainsi que des règles précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances administratives académiques et départementales ;

* la consultation des représentants syndicaux préalablement aux décisions concernant la ventilation des budgets académiques et départementaux ;

* la transparence des budgets académiques et départementaux qui doivent être portés à la connaissance des acteurs du système éducatif comme cela est le cas pour les données relatives aux effectifs scolaires ;

* la sortie de l'indemnité forfaitaire, dite des 110 journées, des crédits globalisés.

Le SI.EN-FEN demande à l'Administration l'attribution à tous les inspecteurs d'un véhicule. Dans l'attente de cette attribution, il revendique :

* des indemnités kilométriques basées au minimum sur les taux arrêtés par l'administration fiscale ;

* la détaxe de la TVA à l'achat du véhicule ;

* l'exonération de la vignette ;

* la prise en charge de l'assurance.

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction

(zones urbaines ou rurales), le SI.EN-FEN demande pour chaque inspecteur l'exercice d'un droit d'option entre l'attribution du véhicule et l'indemnisation pour utilisation d'un véhicule personnel. Il demande, pour le milieu urbain, la forfaitarisation des frais de déplacement.

Le SI.EN-FEN exige de l'État les moyens financiers nécessaires à l'installation et au fonctionnement des inspections afin de garantir l'indépendance de ses fonctionnaires à l'égard des collectivités territoriales.

VII - Formation initiale

Le Bureau National est mandaté pour établir une liaison étroite et régulière avec les inspecteurs en formation. Un membre du Bureau National sera nommé correspondant auprès des stagiaires.

Le SI.EN-FEN demande :
* une formation commune pour tous les inspecteurs, recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement ;
* le réaménagement du système d'évaluation de la formation ;
* l'autorisation d'utiliser un véhicule personnel.

VIII - Formation continue

Le SI.EN-FEN réaffirme la nécessité et le droit pour les inspecteurs de bénéficier d'une formation continue permanente. Celle-ci doit générer une véritable promotion sociale et donner accès à d'autres fonctions au sein de l'Éducation nationale et de la Fonction publique.

Les stages de courte durée demeureront organisés au profit des inspecteurs dans le cadre des actions d'initiative nationale (stages inscrits au Plan national de Formation). Des propositions de stage pourront être faites par les inspecteurs.

Les interventions nécessaires seront réalisées et les négociations engagées pour donner aux inspecteurs, à leur demande, la possibilité de bénéficier de formations de longue durée (stage en entreprise, retour à l'Université...).

Le Bureau National est mandaté pour qu'en vertu de l'égalité de traitement des fonctionnaires d'un même corps, le ministère accorde des possibilités de mutation entre les IEN/ET, les IEN 1er degré et les IEN/IO assorties d'un ***stage de formation adapté aux besoins.***

Il convient que pour les mutations, en cas de changement de spécialité, les demandes soient traitées à parité entre tous les collègues.

Le Bureau National est mandaté pour élargir cette plate-forme revendicative à la défense de l'ensemble des inspecteurs du champ de syndicalisation du SI.EN-FEN.

Motion formation continue

Le SI.EN-FEN réuni en Congrès

- dénonce les pratiques des Conseils régionaux qui tendent à imposer un mode de gestion des GRETA, tant du point de vue des ressources humaines qu'administratives, basé sur la norme ISO 9000. Les principes de cette norme sont destinés à la production de biens ou de services. Ils ne sauraient s'appliquer aux personnes ;

- demande la nomination des seuls inspecteurs formés à la Formation continue (en Formation initiale ou continuée) sur les postes F.C. ;

- exige que les inspecteurs sur poste F.C. soient les responsables des dispositifs académiques de validation des acquis et de l'inspection de tous les personnels CFC et coordonnateurs dans les GRETA ;

- exige l'implication des inspecteurs ET et IO dans le fonctionnement des Missions Insertion des Jeunes.

Motion adoptée à l'unanimité

Motion Responsabilité pénale

Afin de contribuer à une meilleure sécurité des élèves, le SI.EN-FEN réuni en congrès à CRETEIL le 4 avril 1997 demande au ministre :

- une clarification des textes permettant la délimitation la plus exacte des missions et des champs de responsabilité des différents acteurs du système éducatif ;

- la référence précise des actes attendus et la portée des avis ou autorisations compte tenu de nos compétences techniques, de nos moyens de fonctionnement actuels et de ceux qui pourraient être mis à notre disposition (en termes de collaborateurs ou d'experts, de charge de travail et de crédits de fonctionnement) ;

- la mise en place d'une formation initiale et continue dans ce domaine.

Un inspecteur ne doit pas avoir à répondre seul de ce qui est, en fait, une mise en cause du fonctionnement de l'institution.

Le SI.EN-FEN :

- exige que le ministère complète la législation et la réglementation dans le sens indiqué ci-dessus ;

- dans l'attente de ces clarifications, demande à l'ensemble des inspecteurs de formuler leur avis en le limitant à leurs compétences professionnelles tout en tenant compte des moyens qu'ils ont de vérifier effectivement les différents paramètres concernés.

Le Bureau National est mandaté pour engager les négociations et lancer tout mot d'ordre d'action.

Motion adoptée par 69 pour, 2 contre.

Texte annexé à la motion

Les actes professionnels pouvant engager notre responsabilité pénale

Les avis :
- classes d'environnement
- classes culturelles
- sorties scolaires à l'étranger
- sorties/voyages de fin d'année
- activités sportives à risques

Gestion des personnels
- trajets des remplaçants
- trajets des intervenants en stage de formation continue
- trajets lors des conférences pédagogiques (hors circonscription, conditions climatiques...)

Aspects financiers
- inspecteurs donnant des avis en matière de crédits
- gestion des coopératives scolaires
- collectes d'argent dans les établissements

Matériel
- connaissance de la vétusté des véhicules de service et autres matériels (après visite de l'inspecteur)
-installation d'équipements dangereux
- locaux vétustes ou inadaptés à l'enseignement donné

Examens
- examens et procédures d'appel (conformité des commissions)

Santé scolaire
- locaux (amiante)
- attitudes à risque des personnels (ivresse...)
- soins donnés aux enfants (pharmacie, hygiène)

Actes relevant de l'inspection
- rapport (contenu/personnes)
- matériel pédagogique employé (livres...)
- signalement de dysfonctionnements dans les conseils d'école (transport des enfants... stationnement, cantines...)

Congrès 1997

Motion IPR-IA

Réuni à Créteil le 4 avril 1997, le Congrès national du Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale (SI.EN-FEN) apporte son soutien au mouvement engagé par les IPR-IA pour obtenir satisfaction de leurs légitimes revendications :

- revalorisation de carrière ;
- rythme unique d'avancement ;
- transparence et équité du régime indemnitaire ;
- amélioration des conditions de travail ;
- accroissement du nombre des postes ;
- clarification des missions.

Ces revendications s'inscrivent naturellement dans le projet de constitution du corps unique d'inspection aux missions diversifiées, conçu par le SI.EN-FEN, objectif prioritaire de son action et rendu inéluctable par l'évolution du système éducatif.

En conséquence, le SI.EN-FEN appelle ses adhérents à s'associer aux actions engagées.

Motion adoptée à l'unanimité

Motion partenariat

Le SIEN FEN réaffirme l'attachement des corps d'inspection aux valeurs républicaines fondatrices de l'Ecole telles qu'elles ont été rappelées notamment dans la Loi d'Orientation de 1989.

L'Ecole est nécessairement ouverte sur l'environnement social, économique et culturel ; le partenariat est donc indispensable à la conduite des politiques éducatives. Il constitue un facteur de qualité et d'évolution de l'Ecole dans le respect de ses valeurs fondatrices.

Ce partenariat implique la participation des corps d'inspection en référence à leurs champs de compétences et, dans le cadre de leurs missions, à toutes les étapes du développement des projets (conception, suivi, évaluation).

La notion de contrat, qui doit régir les rapports entre les partenaires, met en évidence la nécessaire indépendance des inspectrices et inspecteurs qui doivent disposer des moyens indispensables à une réelle maîtrise des projets.

Motion adoptée par 65 pour, 5 contre et 1 abstention.

Motion de soutien à Anne-Yvonne Savigneux

Le congrès du SI.EN-FEN, réuni à Créteil du 2 au 4 avril 1997, réaffirme le soutien qu'il apporte à Anne-Yvonne Savigneux, IEN à Grenoble, mise en examen suite à l'enquête judiciaire diligentée après le drame du Drac survenu en décembre 1995.

Confiant dans la justice de son pays, le Congrès souhaite que toutes les responsabilités soient équitablement établies et que toutes les dispositions soient prises pour que de tels drames ne puissent se reproduire.

Motion adoptée à l'unanimité

Motion Langues vivantes

Les inspecteurs réunis en congrès à Créteil les 2,3 et 4 avril 1997 prennent acte de la volonté ministérielle de généralisation de l'enseignement des langues vivantes, considérée comme priorité nationale.

Ils dénoncent le manque de cohérence, l'ambiguïté des orientations et l'insuffisance du dispositif d'évaluation et de formation.

Ils constatent sur le terrain des inégalités de mise en oeuvre, des mobilisations de moyens tant matériels qu'humains ne leur permettant plus d'assurer leurs missions essentielles, à savoir, la maîtrise de la cohérence et l'efficience du système éducatif de l'Éducation nationale.

Ils exigent que les priorités affirmées soient accompagnées des moyens supplémentaires et déconcentrés.

Ils mandatent le Bureau national pour fédérer, en ce domaine, toute action syndicale visant à restaurer la cohérence et l'équité du système éducatif.

Motion adoptée par 57 pour ; 13 abstentions et 1 refus de vote.

Le décret est signé...* restons vigilants quant à son application

Décret modifiant le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'éducation nationale et le décret n° 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Le Premier ministre,

Sur rapport du ministre de l'éducation nationale,...

Décrète :

Art. 1. - Le deuxième alinéa de l'article 44 du décret du 18 juillet 1990 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : «Pour l'application de l'article 24 ci-dessus, pendant une période de cinq ans, à compter du 1er août 1996, la proportion des emplois d'inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie offerts aux recrutements par liste d'aptitude est fixée à 45 % maximum de l'ensemble des recrutements de l'année.

Afin que le pourcentage de 45 % soit atteint au titre de l'année 1996, une seconde liste d'aptitude est établie en complément de celle arrêtée, avant la publication du présent décret, en application de l'article 24 ci-dessus , pour ladite année.»

Art. 2. - A l'article 23 du décret du 1er août 1990 susvisé, les mots «de l'éducation nationale» sont supprimés.

Art. 3. - Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'éducation nationale, ...

* mais non encore publié au J.O. ce jour (5 mai 1997).

(Cf. texte complet dans le bulletin n° 32)

Evaluation et responsabilité dans l'Education Nationale
Débat du 3 avril 1997

Une centaine de collègues ont assisté et participé à ce débat qui a duré plus de deux heures, en marge du congrès, mais au centre de nos préoccupations. Ce débat s'est instauré autour de Gérard Figari, directeur du Groupe de Recherche sur l'Evaluation et l'Ingénierie de la Formation à l'université de Grenoble, auteur - aux éditions Belin - de l'ouvrage : «L'évaluation, quels référentiels ?», Gilbert Lentschat, Inspecteur à Epinal, et Antoine Reverchon, responsable de la coordination des hors séries du journal Le Monde de l'éducation.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux collègues des autres syndicats de la FEN , dont Luc Bentz, secrétaire national du syndicat des Enseignants, Dominique Lassarre, secrétaire nationale de la FEN, et des représentants de la DEP.

Les trois points de vue développés se rejoignaient dans une préoccupation «citoyenne»: comment, dans une complexification de plus en plus grande des systèmes, conduire une politique d'évaluation du système éducatif et des ses acteurs qui exige, de la part des professionnels de l'Ecole, une plus grande transparence, une «lisibilité» pour le public et en même temps une recherche de sérénité ?

Comment mobiliser ces acteurs en évitant d'en faire de simples sujets d'investigation, voire de notation et, finalement, comment éviter le risque d'éclatement de la Nation dans une décentralisation qui accélère les processus de dépendance et de marginalisation de l'école ?

Chaque participant à ce débat, avec une modestie très remarquée, a fait part de son expérience, de sa réflexion et de son propre questionnement.

Le débat direct entre les représentants de la DEP et A. Reverchon en fut un témoignage : reconnaissance réciproque des avancées «démocratiques» dues au travail explicatif des journalistes et à la rigueur des services de la DEP.

Mais cette modestie et cette rigueur renvoient encore plus nettement à la question centrale, posée par Luc Bentz, concernant l'absence actuelle de politique éducative claire et clairvoyante.

Pour G. Figari, la notion d'évaluation implique de dépasser la tour de Babel des jugements de valeur pour rechercher, dans une société moderne, à professionnaliser, avec des responsables, des outils de mesure des processus éducatifs.

L'objectif de l'évaluation est bien alors, non de juger de la valeur personnelle et encore moins de se livrer à des contrôles, mais d'aider à améliorer le système.

Cela signifie, pour G. Lentschat, que les inspecteurs soient en mesure de co-piloter les politiques de projets éducatifs, dans l'école avec les enseignants, dans la ville avec les «Politiques».

Le débat s'est ainsi «éclairé» de l'expérience d'Epinal qui montre que l'inspecteur, et son équipe, aident à l'émergence et à l'efficience des savoirs pédagogiques nouveaux à condition que l'inspecteur garde son indépendance par rapport aux politiques locales et qu'il en ait les moyens et la maîtrise.

Cela implique alors qu'il est entendu, voire écouté, par les uns et par les autres.

L'évaluation permet, dans cette mesure, de passer d'une école fermée, qui ne réforme jamais, à une école, nouveau creuset des valeurs républicaines, qui construit dans la durée : huit ans pour certaines écoles d'Epinal avec des projets qui s'évaluent non seulement par des résultats objectivables (en lecture au CE2) mais surtout par la construction des compétences transversales, véritable socle des vertus citoyennes : pour une citoyenneté en actes dans la cité.

On le voit, ce débat ne s'est pas réduit à une question de chiffres, malgré la compétence, voire la «manie», et de la presse et de la DEP, ou à de vagues propos vaguement éthiques.

Ce débat conduisit les congressistes à une recherche tâtonnante de réponses rationnelles à apporter aux inquiétudes de notre temps et à la volonté «syndicale» de réformes, loin des apostrophes, voire des invectives, chères à d'autres.

Ce débat, enfin, a mis en perspective la transformation nécessaire des actes individuels d'inspection en «regards» construits d'évaluation.

Il a révélé le besoin d'un travail avec les écoles sur le traitement de l'information, la régulation des moyens, l'indépendance des fonctionnaires de l'Etat.

En conclusion, si la mode «coûteuse» est actuellement aux audits, aux concurrences néo-libérales, l'urgence nous paraît bien dans la recherche politique et économique d'une définition républicaine, donc universelle, et citoyenne, donc démocratique, de l'évaluation des écoles et de ses acteurs.

Ce chantier est à ouvrir à moins de mille jours de l'an 2000.

Léon-Paul Bouvet

Concours de recrutement IEN - session 1997

ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE

DENOYELLE Thierry	LILLE
CASTEIGHT-FLORES Marie-Thérèse	LA REUNION
DENIZOT Jean-François	REIMS
MACRON René	VERSAILLES
MARAN Raoul	ANTILLES-GUYANE
SIAV-GAZAL Michelle	CRETEIL
FOURNIER-RAFFY Gladys	CRETEIL
GIBERT Joël	CLERMONT-FERRAND
GUIBERT-BOURGUET Marianne	MONTPELLIER
GUSTIN Philippe	LYON
MEISSONNIER-TANGUY Véronique	VERSAILLES
MIROCHNIKOFF Hélène	CRETEIL
MEUROT Didier	LILLE
PENSO Eric	AIX-MARSEILLE
THEVENIN Marie-Geneviève	DIJON
D'ANFRAY-MAIFFRET Christine	LILLE
ROSSINI-DEREMETZ Myriam	LILLE
BERTHOLO-SAINT-PRIX Dominique (Mme)	ANTILLES-GUYANE
BOURGET Dominique(M)	RENNES
CORRE Jack	LA REUNION
CREPIN Jacky	CRETEIL
DESAILLY Lucie	CRETEIL
JANIN-MERCET Manon	BESANCON
LEDIEU-DEGALLE Michèle	VERSAILLES
LEPINEUX Thierry	CAEN
AMADOR Sylvie	VERSAILLES
ARNOULD-GOHIER Joëlle	VERSAILLES
BIRBANDT Jean-Louis	NANCY-METZ
CANNAC Claude (Mme)	MONTPELLIER
DAMIAN Jacques	GRENOBLE
DESCHAMPS Serge	LYON
TALBOT Laurent	TOULOUSE
BESSON Jeanne	DIJON
COURTAIS Jacky	CAEN
EGRON Bruno	VERSAILLES
VINCENT Bernard	GRENOBLE
DRAULT Laurent	NANTES
FENZY Christian	LILLE
JESPERE Jean-Marie	STRASBOURG
MALADRY Pierre	LILLE
OHAYON-FONTAINE Michèle	VERSAILLES
TEMPEZ Bernard	CRETEIL
TIXIER Josette	CLERMONT-FERRAND
WEBER Francis	NANCY-METZ

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ECONOMIE ET GESTION

ROESCH-ROUGEOT Yvette	STRASBOURG
VANAUDENHOVE-DECONINCK Martine	BORDEAUX
CALVET Marie-France	MONTPELLIER
LEBRET-LEFEBRE Chantal	ORLEANS-TOURS
BILLARD-PARISEL Jacqueline	NANTES

S.B.S.S.A.

BARON ép.AUGY Marie-France	GRENOBLE
PALLEZ Christiane	NANCY-METZ
LAVA-BRUIMAUD Danielle	LIMOGES

S.T.I.

PETRELLA Dominique (M)	VERSAILLES
DEFAUX Denis	DIJON
WAUQUIER Hugues	VERSAILLES
BUCHETON Francis	ORLEANS-TOURS
DELEAU-CORTELL Dominique (Mme)	AIX-MARSEILLE
AVELINE Patrick	NANTES
DI NOIA Denis	VERSAILLES
MAUREAUD-MARMORAT Katherine	LYON
THOMAS Jean-Louis	LIMOGES
DESCOMPS Didier	LIMOGES
LEBIHAN Michel	VERSAILLES
MINIER Francis	ORLEANS-TOURS
COUNIL Francis	NANCY-METZ
GAILLARD Georges	ANTILLES-GUYANE
DUPREY Bernard	AIX-MARSEILLE
L'HOSTIS Philippe	BORDEAUX
GOHIN Henri	CAEN

INFORMATION ET ORIENTATION

MURE Jean-Luc	GRENOBLE
NAERT Laurence	NANCY-METZ
LUCENET Régis	ORLEANS-TOURS
GEORGES-SKELLY Michel	TOULOUSE
JULIEN Gérard	BESANCON
LOMBARDI-PASQUIER Caroline	ROUEN
POYARD-ZAEPFFEL Monique	CRETEIL